

De : Société du Grand Paris
À : Membre du Bureau AMUTC
Envoyé le : Samedi 4 janvier 2014 11h15
Objet : Grand Paris Express - La réponse à votre question

Bonjour,

Merci de l'intérêt que vous portez au projet du Grand Paris Express.

Suite à la question posée sur notre site Internet, voici la réponse que nous pouvons vous apporter.

Votre question :

Le STIF va prolonger la ligne M14 jusqu'à Mairie de St Ouen (5.8 km) avec une mise en service prévue en 2017.

Or, à la réunion de Drancy, vous avez annoncé qu'un tunnelier sera spécialement mobilisé pour le tout petit tronçon de Pleyel jusqu'à Mairie de St Ouen, avec mise en service en 2023.

Pourquoi le STIF ne réalise-t-il pas le prolongement jusqu'à Pleyel ?

Quelle économie serait réalisée si tel était le cas ? Avec le même tunnelier et les mêmes infrastructures de chantier...

Pourquoi les fonctions ne sont-elles toujours pas réparties clairement entre le STIF et la SGP : autorité organisatrice et maîtrise d'ouvrage ?

Cordialement,

Notre réponse :

Le prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Mairie de Saint-Ouen auquel vous faites référence est une opération sous maîtrise d'ouvrage conjointe STIF/RATP. Elle a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 2012 et les travaux devraient démarrer cette année pour une mise en service effectivement prévue en 2017.

Le prolongement de cette même ligne depuis Mairie de Saint-Ouen jusqu'à Saint-Denis Pleyel, lui, fait partie du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris validé par décret en Conseil d'Etat en août 2011 et confirmé par le Premier Ministre le 6 mars 2013. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris de par la loi, doit maintenant faire l'objet d'une enquête publique prévue mi-2014 en vue de l'obtention d'une DUP distincte.

A ce stade, des discussions sont en cours avec le STIF pour voir dans quelles conditions le même tunnelier que celui utilisé pour réaliser une partie du prolongement à Saint-Ouen pourrait également réaliser le tunnel jusqu'à Saint-Denis Pleyel. Dans le cadre de ces discussions, la question d'un retard potentiel que pourrait induire cette solution sur la date de mise en service du prolongement à Mairie de Saint-Ouen a été évoquée. En outre, en l'absence de DUP, la problématique de la maîtrise foncière a également été soulevée. Ces points sont donc actuellement à l'étude afin de trouver une solution optimale sur le plan du service rendu à l'usager, du respect des plannings et bien sûr, sur le plan économique.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, il n'y a pas à ce jour de problème de répartition des fonctions sur cette ligne 14. Il s'agit plutôt de conjuguer les calendriers respectifs de 2 projets distincts.

Cette réponse sera également consultable dans les 24 heures sur :

Aucun des sites Internet édités par la Société du Grand Paris, conformément à votre souhait.

Nous précisons que ce membre du Bureau de l'AMUTC avait bien demandé la publication de ce courrier sur le site de la Société du Grand Paris. Une erreur du rédacteur de la réponse de la SGP ???

En espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement,

La Société du Grand Paris.